Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 1 / 8

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Ad Blue - Urée

Numero d'article: 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Agent de réduction des oxydes d'azote émis par les véhicules équipés de moteur Diesel.

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Wilhelmstr. 47

58256 Ennepetal / ALLEMAGNE Téléphone +49 2333 911-0 Téléfax +49 2333 911-444 Site internet www.febi.com E-mail info@febi.com

Secteur informatif

Informations techniques info@febi.com
Fiche de Données de Sécurité info@febi.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de dangerAucunMention d'avertissementAucunMentions de dangerAucunConseils de prudenceAucun

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres dangers Aucun

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
60 - < 75	Eau
	CAS: 7732-18-5, EINECS/ELINCS: 231-791-2
25 - <40	Urée
	CAS: 57-13-6, EINECS/ELINCS: 200-315-5, Reg-No.: 01-2119463277-33-XXXX

Commentaire relatif aux composants Pas de réaction dangereuse connue.

Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 2 / 8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Transmettre cette fiche au médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Après ingestion

Agent d'extinction approprié Produit non combustible. Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies

environnants.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

oxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx). Acide cyanhydrique (HCN). Ammoniaque (NH3).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à

la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à

diatomées).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 3 / 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés et dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage recommandée: -10 - 25°C

Stocker au frais. Stocker au sec.

Ne pas conserver à une température supérieure à 35°C. Ne pas conserver à une température inférieure à -11°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition EU (2004/37/EG)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la

configuration des installations

techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations,

veuillez vous adresser au fournisseur de gants. 0,4 mm: Caoutchouc nitrile, >120 min (EN 374-1/-2/-3). 0,7 mm: caoutchouc butyle, > 120 min (EN 374)

Protection corporelle Non indispensable sous des conditions normales.

Divers Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité

de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.

Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau.

Protection respiratoire En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération

insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P2. (DIN EN 143)

Risques thermiques Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou

limiter les émissions.

Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 4 / 8

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide État physique **Forme** liquide Couleur incolore

Odeur typique ammoniaque Seuil olfactif Pas d'information disponible.

Valeur du pH

Valeur du pH [1%] Pas d'information disponible.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

106 - 110

Point d'éclair [°C] Non applicable Inflammabilité pas inflammable Limite inférieure d'explosion Non applicable Limite supérieure d'explosion Non applicable

Propriétés comburantes Non Pression de vapeur/pression de gaz 2,3 (20°C)

[kPa]

1,09 (20 °C / 68,0 °F)

Densité relative Non déterminé Densité de versement [kg/m³] Non applicable Solubilité dans l'eau

complètement miscible Solubilité autres solvants Pas d'information disponible. Coefficient de partage n-octanol/eau Pas d'information disponible.

(valeur log)

Densité [g/cm³]

Viscosité cinématique Pas d'information disponible. Densité de vapeur relative Pas d'information disponible.

Point de fusion [°C] -11,5

Température d'auto-inflammation [°C] Non applicable

Temp. de décomposition [°C] Pas d'information disponible. Caractéristiques des particules Pas d'information disponible.

Autres informations

Viscosité dynamique: 2,5 mPa.s (20 °C).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2. Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 5 / 8

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de température élevée: Ammoniaque. Oxydes d'azote (NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Produit

ATE-mix, oral, 14 300 mg/kg bw

Toxicité dermale aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit

ATE-mix, inhalatoire (brouillard), >5 mg/L

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée

Mutagénèse Toxicité sur la reproduction

Cancérogénèse

Danger par aspiration Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le

système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations

d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité Biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

Ad Blue – Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 6 / 8

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

070199

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages contaminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets

(recommandé)

150102

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 7 / 8

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006

(REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/EWG ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131;

(UE) 517/2014; (UE) 2019/1148; (UE) 2019/1021, (UE) 2023/707

- Commentaire relatif aux

composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

- annexe XIV (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV

du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

- annexe XVII (REACH) Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe

XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)

Le produit ne fait pas l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006

(RÉACH)

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT RÉGLEMENTATIONS NATIONALES ADR (2025); IMDG-Code (2025, 42. Amdt.); IATA-DGR (2025)

(FR):

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non - VOC (2010/75/CE) 0 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

Ad Blue - Urée Numero d'article 46329, 171331, 171335, 171336, 171337, 171338



Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 14.03.2025, Révision 14.03.2025

Version 9.0. Remplace la version: 8.0

Page 8 / 8

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE = acute toxicity estimate

CAS = Chemical Abstracts Service

CLP = Classification, Labelling and Packaging

DMEL = Derived Minimum Effect Level

DNEL = Derived No Effect Level

EC50 = Median effective concentration

ECB = European Chemicals Bureau

EEC = European Economic Community

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

EL50 = Median effective loading

ELINCS = European List of Notified Chemical Substances

EmS = Emergency Schedules

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA = International Air Transport Association

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying

Dangerous Chemicals in Bulk

IC50 = Inhibition concentration, 50%

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database

IVIS = In vitro irritation score

LC50 = Lethal concentration, 50%

LD50 = Median lethal dose

LC0 = lethal concentration, 0%

LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level

LL50 = Median lethal loading

LQ = Limited Quantities

MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

NOAEL = No Observed Adverse Effect Level

NOEC = No Observed Effect Concentration

PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

STP = Sewage Treatment Plant

TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit

VOC = Volatile Organic Compounds

vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

Aucun